

MESSAGE D'INTÉRÊT PUBLIC/PUBLIC SERVICE ANNOUNCEMENT

Description sommaire : Les résidents peuvent bénéficier d'une aide alimentaire financière d'urgence pour les personnes dans le besoin.

La Ville offre une aide alimentaire financière d'urgence aux résidents dans le besoin touchés par les pannes de courant

Le 24 mai 2022 — Si vous avez été touché par une panne de courant et que vous avez besoin d'une aide financière, vous pouvez remplir une demande d'aide d'urgence pour la perte de nourriture et, dans des circonstances exceptionnelles, pour une aide concernant les médicaments, les fournitures médicales ou les soins personnels.

Comment présenter une demande?

Les demandes d'aide d'urgence doivent être faites par téléphone ou en ligne.

- Rendez-vous sur la page Web [Présenter une demande d'aide d'urgence](#)
- ou composez le 3-1-1, appuyez sur le 1 pour l'anglais ou le 2 pour le français et sur 4 pour les services sociaux.
- Le personnel de la Ville évaluera votre demande pour savoir si vous êtes admissible
- Si vous recevez déjà des prestations du programme Ontario au travail, veuillez communiquer directement avec votre chargé de cas.

Autre soutien alimentaire

La Ville a ouvert de nombreux centres d'accueil d'urgence, offrant des toilettes, des douches, un endroit pour recharger les appareils, un accès WiFi et certains proposent également de la nourriture. Pour connaître les lieux et les horaires les plus récents, consultez la page Web de la Ville concernant le [rétablissement après la tempête](#). Vous pouvez également composer le 2-1-1 pour obtenir une liste des services alimentaires d'urgence.

Pour obtenir des mises à jour sur les mesures prises par la Ville en réponse à la tempête, suivez la Ville sur [Twitter](#) et consultez la page Web de la Ville concernant le [rétablissement après la tempête](#).

Pour en savoir plus sur les programmes et services de la Ville, rendez-vous au ottawa.ca ou composez le 3-1-1 (ATS : 613-580-2401) ou le 613-580-2400 pour communiquer avec le Service de relais vidéo canadien. Vous pouvez également nous suivre sur [Facebook](#), [Twitter](#) et [Instagram](#).